

DÉCISION DU MAIRE N°DEC20240043 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARCHIVES MUNICIPALES - "PRÊT DES EXPOSITIONS "DANS LA VALLÉE COULE UNE RIVIÈRE, LE GIER, DE L'EAU ET DES HOMMES" ET "SAINT-CHAMOND À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE" À LA MAISON DES TRESSES ET LACETS

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230144 du conseil municipal en date du 23 octobre 2023, visée pour valoir récépissé le 26 octobre 2023 portant délégation d'attributions au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Maison des tresses et lacets a exprimé la volonté d'accueillir deux expositions « Dans la vallée coule une rivière, le Gier, de l'eau et des hommes » et « Saint-Chamond à l'heure du changement climatique » du 1^{er} mars au 27 avril 2024, expositions appartenant à la commune de Saint-Chamond,

Considérant que ce prêt contribue à la mise en valeur du patrimoine de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités, charges et conditions liées à ce prêt, par convention,

DÉCIDE

Art. 1er – D'accepter le prêt à titre gratuit des expositions « Dans la vallée coule une rivière, le Gier, de l'eau et des hommes » et « Saint-Chamond à l'heure du changement climatique » à la Maison des tresses et Lacets pour la période du 1^{er} mars au 27 avril 2024.

Art. 2 – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

Art. 3 – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Chamond, le 5 mars 2024



Le maire,

Axel DUGUA

Convention de prêt de l'exposition

« DANS LA VALLEE COULE UNE RIVIERE, LE GIER DE L'EAU ET DES HOMMES » « SAINT CHAMOND A L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

ENTRE

La ville de Saint-Chamond
Avenue Antoine Pinay
CS80148
42403 SAINT-CHAMOND
Représentée par M. Axel Dugua, Maire
d'une part,

ET
La Maison des Tresses et Lacets
Moulin Pinte
42740 La Terrasse sur Dorlay
Représentée par Mme Luce Chazalon, présidente

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Les Archives municipales de Saint-Chamond, dans le cadre de leurs missions culturelles, conçoivent et prêtent des expositions itinérantes à des tiers.

Les Archives municipales de Saint-Chamond ont réalisé des expositions intitulées « Dans la vallée coule une rivière, le Gier de l'eau et des Hommes » et « Saint-Chamond à l'heure du changement climatique ».

Ces expositions ont vocation à être prêtées aux collectivités ou autres organismes afin d'être présentées dans plusieurs localités dans des lieux publics.

ARTICLE 1 : Objet et descriptif de l'exposition

La présente convention a pour objet de définir les modalités du prêt des expositions « Dans la vallée coule une rivière, le Gier de l'eau et des Hommes » et « Saint-Chamond à l'heure du changement climatique » réalisées par les Archives municipales de Saint-Chamond

Ces expositions se composent de :

- 4 Tables en bois (3 m X 1m)
- 3 panneaux d'exposition

ARTICLE 2 : Lieu d'exposition et durée du prêt

Les expositions sont prêtées pour être présentées à la Maison des tresses et lacets.

Du 1 mars 2024 au 27 avril 2024 inclus.

Le présent contrat prend effet à sa signature jusqu'à la restitution de l'exposition aux Archives municipales de Saint-Chamond.

ARTICLE 3 : Transport

Les expositions seront transportées, installées et démontées par nos soins.

En raison de la fragilité des supports qui demandent à être manipulés avec précaution, toute déchirure entraînera le remplacement de l'élément détérioré, selon le coût estimé (voir article 4)

Le transport doit être assuré. Les assurances dites de "clou à clou" assurent la présentation et le transport

ARTICLE 4 : Valeur et conditions du prêt

Les expositions sont prêtées gratuitement.

L'organisateur doit assurer l'ensemble des éléments des expositions pendant la période durant laquelle il en aura la garde contre le vol, l'incendie, les détériorations ou tout autre dégât.

L'assurance dite clou-à-clou sera établie pour un montant de 4000 € euros (voir liste jointe).

L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard le jour de la remise de

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 042-214202079-20240305-DEC20240043-AU

L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition dans des locaux adaptés.

ARTICLE 5 : Conditions de restitution

Une vérification de l'exposition sera effectuée lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur de leur remplacement.

ARTICLE 6 : Mentions obligatoires

La mention Ville de Saint-Chamond - Archives municipales de Saint-Chamond devra apparaître clairement dans la publicité qui pourra entourer l'exposition.

ARTICLE 7 : Reproduction des documents

L'emprunteur s'engage à ne pas photographier ni laisser photographier les pièces exposées, à ne pas en diffuser de reproduction sans autorisation préalable des Archives municipales de Saint-Chamond.

Fait en deux exemplaires, à Saint-Chamond, le

Signatures

Le maire,
Pour le maire et par délégation
Le conseiller municipal délégué au
patrimoine historique et industriel et
aux Archives

Présidente
Maison des Tresses et Lacets

François MORANGE

Luce CHAZALON

Dates de prêt de l'exposition : 1 mars au 27 avril 2024
Lieu d'exposition : Maison des Tresses et Lacets

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20240305-DEC20240043-AU



Liste des panneaux empruntés

Description :	Valeur d'assurance
Table 1 : De l'énergie pour l'industrie Les barrages, un tournant	1 300 €
Table 2 La rivière dépotoir La rivière enfouie	1300 €
Table 3 : Le Gier des Champs La Mésopotamie jarézienne	1 300 €
Table 4 : Les crues, une constante (A) La rivière reconsidérée	1 300 €
3 panneaux d'exposition « Saint Chamond à l'heure du changement climatique »	100 €
VALEUR D'ASSURANCE GLOBALE	4000 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le



ID : 042-214202079-20240305-DEC20240043-AU